



**Département du Val d'Oise
Arrondissement de Pontoise
Canton de L'Isle-Adam
Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise**

Commune de NOINTEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le mercredi seize décembre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Madame LEGRAND, Maire.

Présents : Madame LEGRAND, Maire
Madame LE GALL, Adjointe,
Messieurs CASANAVE, PIALOT Adjoints,
Mesdames LEDUC, PERINI,
Messieurs LEROUX, VAN ROEKEGHEM

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame DE SANTIS à Madame PERINI, Madame MARQUES-MOREIRA à Monsieur PIALOT, Monsieur RAFIGNON à Monsieur CASANAVE

Absents excusés : Messieurs BOONE, MAUDUIT

Secrétaire de séance : Madame PERINI

Madame Le Maire fait savoir que l'UMOB de Beaumont-sur-Oise a offert à la Commune de Nointel un trophée, en remerciement pour toutes les courses qui ont été organisées ces dernières années. Celui-ci devait être remis lors du cyclo-cross du dimanche 15 novembre 2015, qui a malheureusement été annulé suite aux attentats survenus quelques jours auparavant.

L'UMOB Cyclisme de Beaumont-sur-Oise cessera ses activités le 31 décembre 2015. Elles seront reprises par l'Association de Persan. Une course au moins par an sera sans doute organisée.

Madame le Maire ouvre la séance.

La lecture du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2015 n'ayant soulevé aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

TRANSFORMATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S) EN PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) ET DEFINITION DES MODALITES DE LA CONCERTATION

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'intérêt de la Commune, le P.O.S sera transformé en P.L.U. Il permettra d'être en adéquation avec le P.N.R (Parc Naturel Régional). La mise en place du P.L.U avait été évoquée en 2004 avec le cabinet EXTRAMUROS. La précédente mandature ne l'a pas mis en place.

Cette transformation est désormais possible avec la loi ALUR.

Madame le Maire donne lecture de la délibération et demande au Conseil Municipal de mettre en place cette procédure, en tenant compte de ce qui a été vu en Commission Communale d'Urbanisme du 2 décembre 2015.

En ce qui concerne la question de l'économie de l'espace communal, il s'agit de ne pas construire n'importe où pour que les habitations restent regroupées. Quel que soit l'engagement du P.L.U, la Commune sera inscrite sur la liste des communes faisant parties de la charte P.N.R. Avec la mise en place du P.L.U, la Commune restera toujours soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, avec les mêmes procédures qui sont en place actuellement.

Dans le cadre de la diversification de l'habitat, la réglementation ne soumet pas la Commune à la construction d'immeuble de plus de 2 ou 3 étages.

Madame Le Maire précise que si cette délibération n'est pas prise à ce Conseil, la compétence du droit du sol sera retirée de la Commune de Nointel et attribuée à la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

Un cabinet d'études sera choisi à la suite d'un appel d'offres puisque le marché dépassera 25.000.00 euros.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE de transformer le POS en P.L.U.

SIGNATURE DU CONTRAT SITE INTERNET ENTRE LA COMMUNE DE NOINTEL ET ADICO

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que la création et l'hébergement du site internet de la Commune sera pris en charge par l'Association ADICO. Celle-ci s'occupe déjà de la maintenance des logiciels et Technique.

Monsieur VAN ROEKEGHEM informe que le retard de la prise en charge du site internet est dû à la signature du contrat entre les deux parties et de la délibération.

Madame Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer ce contrat.

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE Madame Le Maire à signer le contrat.

BILAN D'ACTIVITES 2014 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

Madame Le Maire donne lecture du bilan d'activités 2014 de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise. Elle fait ressortir certaines informations concernant notre Commune comme le nombre de Déclaration Préalable, la collecte et le traitement des déchets, les graffitis, etc... Les Nointellois pourront consulter celui-ci, sur le site de la Commune.

Elle informe qu'un bureau communautaire est tenu tous les deuxièmes lundis de chaque mois et un Conseil Communautaire tous les quatrièmes lundis de chaque mois.

Après lecture de la délibération et en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Municipal

PREND acte du bilan 2014 de la C.C.H.V.O

Madame le Maire annonce qu'une vitrine de Noël est exposée dans chaque commune du 5 au 23 décembre 2015. Des bulletins de participations étaient à remplir pour donner le juste prix des lots. Un tirage au sort sera effectué à la fin. Dans notre commune, elle a été installée au café de la gare dont les propriétaires étaient satisfaits. L'Association UCHVO fait participer tous les commerces de toutes les communes à chaque animation.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU VAL D'OISE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture a communiqué le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale du Val d'Oise qui a été présenté par celle-ci le 30 novembre 2015.

Elle donne lecture de certains points.

Après en avoir délibéré par 3 abstentions et 8 voix pour, le Conseil Municipal

EMET un avis favorable au projet de ce schéma.

VALIDATION ET DEPOT DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal que la société QUALICONSULT qui a été mandatée par la Commune, nous a envoyé le rapport de l'Agenda d'Accessibilité Programmée concernant nos 6 ERP à savoir : l'Hôtel de Ville, le restaurant scolaire, l'Ecole Élémentaire, l'Ecole Maternelle, la Salle des Fêtes et l'Eglise. Ce rapport compte 449 pages d'études. Elle explique que celui-ci met en évidence, certaines défaillances en matière d'accessibilité comme les portes d'accès, les toilettes, ascenseur pour accéder au premier étage... dans l'enceinte de la Mairie.

Un agenda des travaux avec les priorités devra être établi mentionnant les périodes ainsi que le coût de ceux-ci, qui seront pris en compte dans les budgets des 6 prochaines années. Notre calendrier établi par la société QUALICONSULT prévoit un étalement sur une période de 6 ans. Nous pouvons faire une dérogation afin d'obtenir un délai supplémentaire.

Monsieur VAN ROEKEGHEM demande si l'ordre du rapport doit être suivi. Madame le Maire lui répond que l'on peut établir des priorités différentes et si les travaux ne sont pas exécutés, nous sommes passibles d'une amende de 2.500.00 euros par ERP en sachant que nous avons 6 ERP.

Après avoir entendu le rapport de présentation, ainsi que les diverses explications apportées par Madame Le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents et actes se rapportant à l'Agenda d'Accessibilité Programmé et à déposer celui-ci auprès de la Préfecture.

SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES DE VENTE DE TICKETS REPAS POUR LA CANTINE

Madame le Maire explique que la régie de recettes de vente de tickets repas sera supprimée le 1^{er} février 2016 et remplacée par un arrêté qui centralisera l'ensemble des régies à savoir : la cantine, l'étude et la garderie.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

APPROUVE cette suppression qui prendra effet au 1^{er} février 2016.

Les points de l'ordre du jour ayant été tous abordés et personne ne demandant plus la parole, Mme le Maire lève la séance à 22 heures 55 minutes.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire annonce que la mairie sera fermée les samedis 26 décembre 2015 et 2 janvier 2016. Une ouverture exceptionnelle se fera le jeudi 31 décembre 2015 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 afin de permettre aux Nointellois de s'inscrire sur les listes électorales.

Elle informe également que l'ARS a rendu son analyse sur la qualité de l'eau de la Commune. Celle-ci est de bonne qualité. Le rapport sera affiché au secrétariat de la Mairie.

Monsieur PIALOT signale que le CV3 a subi des détériorations (déformation de la chaussée) suite aux travaux réalisés par la Commune de Beaumont-sur-Oise. La remise en état a été prise en charge par celle-ci.

Madame le Maire explique que l'illumination de la rue de Mours n'a pas été laissée allumer à la demande des riverains car elle causait des interférences avec la télévision. Une guirlande a été installée ce jour devant l'école, avec quelques jours de retard pris par la société.

Madame PERINI fait part de son mécontentement car le Syndicat TRI-OR, pour des raisons inconnues, ont envoyé ses convocations à son ancienne adresse mail.

Madame LE DUC informe que lors du conseil d'école du 6 novembre 2015, les enseignants ont listé les travaux qui devaient être effectués à l'Ecole. En ce qui concerne l'informatique, un point sur la maintenance a été fait afin qu'ADICO la reprenne.

Monsieur LEROUX signale que les colis de nos séniors (à partir de 70 ans) ont été distribués ce jour. Le repas annuel se tiendra le 30 janvier 2016 Aux Jardins de Maffliers. Il informe qu'à la suite des demandes des parents pour la sortie des petits, il s'était renseigné mais que cela n'a pas pu se faire suite aux attentats de novembre.

Monsieur CASANAVE informe que la prochaine randonnée des véhicules anciens aura lieu le samedi 21 mai 2016. Le départ sera donné dans la Commune de Bernes-sur-Oise, place de la Mairie. Le thème abordé cette année sera sur l'environnement, le sport et la santé. Le rendez-vous pause déjeuner est donné au parc Robespierre à Persan. La brocante communale se fera comme d'habitude sur la place du Château le 5 juin 2016.

QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur HENRIET signale qu'il y a une fuite dans la toiture, qui a été refaite au-dessus de la porte latérale de l'Eglise. Il demande également si la Municipalité a vérifié sur le cadastre, si le terrain est bien la propriété de la Commune.

Monsieur REGNIER demande si les serrures des portes de la Salle des Fêtes ont été changées. Il lui est répondu que celles-ci n'ont pas été modifiées.

Il fait remarquer que des déchets (fenêtres, vitres..) sont entreposés sur le CV2. Il lui est répondu que la société BUTIN a été chargée de débarrasser ce dépôt le 17 décembre 2015. Madame DELECTA souhaite savoir qui prendra en charge les frais. Il lui est répondu que c'est la Commune les prend en charge.

Monsieur REGNIER souhaite savoir si un élu est présent lors du choix des menus car la qualité a baissé. La représentante de la Société API a fait savoir que seule la Commune de Nointel se plaignait.

Madame PRIET fait remarquer également que ces repas ne sont pas équilibrés pour les Enfants.

Madame SURCIN demande d'insérer lors du prochain bulletin municipal, un rappel aux Nointellois, que les enfants jouant au ballon dans les rues de la Commune disposent d'endroits appropriés à cet effet et qu'il est interdit de circuler en vélo sur les trottoirs.

Madame PRIET informe que le marché de Noël a eu du succès. Que les parents ainsi que les enfants ont été ravis. Madame le Maire remercie les membres de l'Association des Parents pour le nettoyage de la salle des Fêtes.

Fait à NOINTEL, le 16 décembre 2015

**Le Maire,
Martine LEGRAND**

**Le Secrétaire de séance,
Christine PERINI**